

DEPARTEMENT
Aveyron

République Française
Nom de l'assemblée

VIALA DU TARN

Nombre de membres

Séance du mercredi 24 janvier 2024

en exercice : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 16 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Gérard

Présents : 13

DESCOTTE Maire

Votants : 13

Sont présents : Gérard DESCOTTE, Maxime CONSTANS, Michel HÉRAUD, Nadine MALAVAL, Sylviane CALMELS, Sébastien GAYRAUD, Daniel SENEGAS, Rémi BARDY, Albert FABRE, Marie-Hélène LE MERRE, Franck LAFUENTE, Ange VIALE, Anne-Marie CLUZEL

Représentés :

Excuses :

Absents : Francis CASTELBOU, Mickaël THOMAS

Secrétaire de séance : Sébastien GAYRAUD

Compte rendu de la séance du mercredi 24 janvier 2024

Secrétaire(s) de la séance: Sébastien GAYRAUD

Ordre du jour:

- 1. Approbation du compte-rendu** de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2023
- 2. Réhabilitation de l'Auberge communale**
 - Validation et attribution des marchés aux entreprises retenues, délibération
 - Demande de subventions
- 3. Vente d'une portion de terrain** parcelle **AC 18** sise à Pinet à Monsieur ROUTHÉ Yves, délibération
- 4. Recensement de la population**
5. Questions diverses
6. Délibérations à signer.

Délibérations du conseil:

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2023

2. Réhabilitation de l'Auberge communale

2.1 Validation et attribution des marchés aux entreprises retenues, délibération

Délibération portant sur la validation des marchés des entreprises retenues pour les travaux de réhabilitation de l'Auberge communale (DE_2024_001)

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée du rapport d'analyses des offres du Maître d'Œuvre **Catherine DAURENJOU**, Architecte DPLG, **SICA HABITAT RURAL**, 5c, bd du 122ème R.I, 12 026 RODEZ CEDEX 9, dans le cadre des travaux de **réhabilitation de l'Auberge communale**.

- Suite à l'avis d'appel à la concurrence en date du *13 novembre 2023*, cette consultation se terminant le *lundi 4 décembre 2023* à 12 heures.
- A l'ouverture des plis qui a eu lieu le *lundi 4 décembre 2023*, et après l'examen attentif du maître d'œuvre, du maître d'ouvrage et des membres de la commission d'appel d'offres régulièrement convoqués à la dite séance et à la séance de l'**analyse des offres** qui a eu lieu le *mardi 16 janvier 2024* à 20h30, il ressort que les entreprises ci -après s'avèrent être les mieux disantes pour un montant total de : **765 396,73 € HT**

TABLEAU D'ANALYSE DES OFFRES EN DATE DU 16 /01/ 2024

Conclusions, décisions de la Personne Responsable du Marché

ENTREPRISES RETENUES ET MONTANTS DES MARCHÉS SUITE À L'ANALYSE DES RÉPONSES À L'AO

N°de lot	Désignation du lot	Entreprises	OFFRE T.F. HT.	OFFRE T.O. 1 H.T.	P.S.E. RETENUES H.T.
1 ATF	Terrassement- voirie - VRD	LETELLIER BTP - 12490 SAINT ROME DE TARN	26 283,61 €		
2 ATF	Démolitions-gros œuvre	LETELLIERBTP - 12490 SAINT ROME DE TARN	171 694,24 €		1 128,14 €
3 ATF	Charpente bois-mur à ossature bois	Pas d'offre - Lot à relancer			
4 ATF	Couverture- zinguerie- bardage zinc	SOPRIBAT SARL - 12100 MILLAU	28 924,50 €		
5 ATF	Etanchéité	SOPRIBAT SARL - 12100 MILLAU	11 840,95 €		
6 ATF	Menuiseries extérieures aluminium - serrurerie	DURAND MENUISERIES SARL - 12430 LESTRADE & THOUELS	77 221,40 €		
7 ATF	Menuiseries intérieures	DURAND MENUISERIES SARL - 12430 LESTRADE & THOUELS	20 816,87 €		335,00 €
					2 225,00 €
					9 012,20 €
					5 500,00 €
8 ATF	Parois isothermes	SOPROMECCO - 03200 AEREST	39 301,66 €		
9 ATF	Platerie - isolation	CAUMES & FILS SARL - 12400 SAINT VICTOIRET MELVIEU	45 347,65 €		
9 BTO	Platerie - isolation	CAUMES & FILS SARL - 12400 SAINT VICTOIRET MELVIEU		13 020,12 €	
10 ATF	Carrelage	G12 CARRELAGES - 12400 SAINT AFFRIQUE	33 005,44 €		
11 ATF	Plafonds suspendus	BELET I SOLATION RODEZ S.A.S.	3 805,36 €		
12 ATF	Electricité courants forts et faibles	TARROUX ELECTRICITE SARL - 12400 SAINT AFFRIQUE	51 184,50 €		
13 ATF	Chauffage-sanitaire-ventilation	BILLY SARL - 12400 SAINT AFFRIQUE	189 193,32 €		
14 ATF	Plateforme élévatrice	ILEX ACCES SIBILITE SA S - 31200 TOULOUSE	21 450,00 €		
15 ATF	Revêtement de sol	VEYRIE Jean-François - 12400 MONTLAUR	2 665,25 €		
16 ATF	Peintures	ALINAT Julien - 12400 MONTLAUR	11 337,02 €		104,50 €
17 ATF	Façades	Pas d'offre - Lot non relancé			
		TOTAL	734 071,77 €	13 020,12 €	18 304,84 €
		TOTAL BASE + T.O. + P.S.E.			765 396,73 €

Monsieur le Maire, la commission d'appel d'offres, le pouvoir adjudicateur, ayant mis leur décision finale en attente comme l'exige la loi des marchés publics, le maître d'ouvrage doit maintenant **retenir son choix en le proposant à son Conseil municipal pour validation.**

Le Conseil Municipal, après un sérieux délibéré, considérant la valeur technique, la valeur du prix, la notation et le classement définitif pour chacun des lots exposés ci-dessus (voir tableau détaillé ci-annexé) :

- **DECIDE** :
 - **DE VALIDER** l'attribution des marchés aux entreprises désignées ci-dessus, entreprises les mieux disantes pour les lots sus mentionnés aux montants précisés ci-dessus pour un **MONTANT TOTAL 765 396,73 €HT**
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés et les devis avec les entreprises désignées ci-dessus, pour les lots respectifs aux montants précisés ci-dessus.
- **DIT** que la dépense d'investissement sera inscrite au budget M57 2024 activité Auberge créée dans le budget M57 assujettie à la TVA.

ADOPTÉE : à treize (13) voix pour

2.1 Demandes de subventions

Délibération portant sur la réhabilitation de l'auberge avec demande de subventions (DE_2024_004)
Monsieur le Maire fait référence à la délibération et ses trois annexes n°DE_2023_080 en date du 22 novembre 2023

Il retrace l'exposé concernant la réhabilitation de l'Auberge communale qui y est relaté.

Il rappelle ici les coûts prévisionnels (HT) et montants de subventions sollicitées

Le coût de l'opération de réhabilitation auberge réalisable d'ici la fin de la mandature est estimé (chiffrage architecte APD) à 790 000.00 de travaux et 102 000.00 € de Moe, bureau de contrôle, diagnostic, soit un total de **892 000.00 €**.

Les coûts prévisionnels HT par tranche fonctionnelle sont les suivants :

Tranche fonctionnelle N°1 :

- Travaux 485 000.00 €,
- Moe : 63 000.00 €
- **Total 548 000.00 €**

Tranche fonctionnelle N°2 :

- Travaux 305 000.00 €,
- Moe : 39 000.00 €
- **Total 344 000.00 €**

Le Conseil Municipal ouï cet exposé,

- **APPROUVE** cette opération

- **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels précisés années 2024 et 2025 et le plan de financement prévisionnel récapitulatif comme indiqué ci-dessous:

LA DÉPENSE

Postes de dépenses	2024 Montant € HT	2025 Montant € HT	Montants totaux € HT
Maîtrise d'ouvrage	63 000.00	39 000.00	102 000.00
Travaux	485 000.00	305 000.00	790 000.00
Total de la dépense € HT	548 000.00	344 000.00	892 000.00

- **SOLLICITE** les différents organismes pour les montants de subventions escomptés comme suit :

LES RECETTES

Entités	2024/ Montant € HT	2025/ Montant € HT	Montants totaux € HT
DETR	109 600.00	68 800 .00	178 400.00
Fonds vert	130 000.00	0	130 000.00
Conseil Régional	40 000.00	30 000.00	70 000.00
Conseil Départemental	90 000.00	90 000.00	180 000.00
ADEME	0	30 800.00	30 800.00
Communauté de communes	16 400.00	10 300.00	26 700.00
Total des subventions escomptées	386 000.00	229 900.00	615 900.00
Autofinancement			Autofinancement total €
emprunt	50 000.00	0	50 000.00
Fonds propres	112 000.00	114 100.00	226 100.00

ADOPTÉE : à treize (13) voix pour

3. Vente d'une portion de terrain parcelle AC 18 sise à Pinet à Monsieur ROUTHE Yves, délibération

Délibération portant sur la vente d'une portion de l'espace public à Pinet parcelle AC 18 (DE_2024_002)

Monsieur le Maire fait état que la parcelle AC 18 tant devenue propriété de la commune suite à la procédure de bien vacant et sans maître, procédure ouverte suite à un péril imminent immeuble menaçant ruine, parcelle devenue aire de pique-nique et de repos à Pinet, il convient aujourd'hui et à la demande d'un riverain **M. Yves ROUTHE** de lui vendre une portion de l'espace public parcelle AC 18 soit 95 ca jouxtant sa propriété parcelle AC 99.

Après délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE DE**

- **VENDRE à M. Yves ROUTHE** 95m2 de la parcelle AC 18 jouxtant sa propriété (voir Plan de délimitation ci-annexé réalisé par la Scp FOURCADIER Géomètre expert à Millau)
 - **FIXER** le prix de vente à deux mille Euros (2 000,00 €)
 - **D'AUTORISER M. le Maire** à signer l'acte notarié devant **Maître Sophie CUNIENQ** **Notaire** à Salles-Curan
- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de M Yves ROUTHE.

ADOPTÉE : à treize (13) voix pour

4. Recensement de la population

En cours, pas de problème particulier.

5. Questions diverses

Sans objet

6. Délibérations à signer.

Sans objet